

RTC Houdinois : règlement du tournoi de simples

1. Le tournoi se joue sous le patronage de l'AFT.
2. La tenue de tennis est de rigueur
3. Le tournoi se disputera du jeudi 11 juin au dimanche 21 juin. Les inscriptions seront clôturées le mardi 9 juin à 20h. Le tirage au sort aura lieu le mercredi 10 juin.
4. Les inscriptions se feront prioritairement via le site Internet www.aftnet.be
5. Les joueurs ne seront pas convoqués. Ils devront prendre connaissance de l'horaire de leur premier match en consultant les tableaux sur www.aftnet.be. Ils confirmeront leur horaire en suivant la procédure.
6. Lorsque les tableaux auront été tirés, les horaires communiqués ne pourront plus être modifiés, sauf circonstance exceptionnelle et accord PREALABLE du juge arbitre.
7. Le nombre d'inscriptions pour le tournoi est fixé à 240.

Les joueurs inscrits devront être disponibles en semaine après 16h, des disponibilités sont requises le premier WE y compris le jeudi 12 juin.

2 matchs si inscrits dans 2 catégories.

Le JA se réserve le droit de clôturer une catégorie anticipativement.

D'autres catégories seront étendues en fonction des inscriptions.

Les journées des ½ finales et finales pour lesquelles ils se sont qualifiés. Toute modification à ce point de règlement sera laissée à l'appréciation du juge arbitre. Aucun changement ne sera accepté au 1^{er} tour.

8. Le droit d'inscription sera prélevé sur le site l'AFT lors de l'inscription.
9. Toutes les rencontres se disputent en deux sets gagnants. Elles se jouent sur huit terrains en brique pilée, donc sur deux terrains intérieurs. Si le juge arbitre l'estime nécessaire, des rencontres pourraient avoir lieu dans des installations extérieures au club.
10. Les joueurs sont tenus d'être présents ¼ d'heure avant l'heure prévue. Tout joueur non présent à l'appel de son match sera définitivement scratché.
11. Chaque joueur doit être en possession de quatre balles de marque identique et en bon état.
12. Le juge arbitre se réserve le droit de limiter les inscriptions dans certaines catégories, de refuser une inscription ne présentant pas de disponibilités suffisantes ou cohérentes et, d'une façon générale, de refuser toute inscription sans devoir fournir de justification.
13. Le règlement du Critérium du Hainaut et le code de conduite sont d'application.

14. Le juge arbitre et ses adjoints trancheront sans appel tous les cas non prévus par le règlement et prendront toutes les mesures nécessaires à la bonne marche du tournoi.

15. Toutes les finales auront lieu le dimanche 21 juin.

16. Toute inscription implique l'adhésion au présent règlement.

Juge Arbitre : Dupont Christiane

Adjoints : Gilbert Laurent, Fassiau Geneviève, Previotto Emilio, Profetto Calogero, Michel Gaëlle, Coton Roseline et Morelli Roland